

Un ordre du jour lourd de 14 points et des conditions de visioconférence déplorables : une nouvelle fois, rien n'est fait pour que vos élus puissent exercer leur mandat dans un cadre normal d'échanges alors que les questions de santé et de sécurité au travail sont essentielles, d'autant plus en période de crise sanitaire. C'est pourquoi, sur proposition de la FSU, un avis commun a été présenté demandant que les prochains CHSCTA (7 représentants des personnels) se tiennent en présentiel.

### 1. Présentation de différents bilans annuels

a) Le **rapport d'activité de l'Inspection en Santé et Sécurité au Travail (ISST)** a permis de faire le point sur l'ensemble des actions menées. La FSU a demandé au rectorat comment étaient traitées les lettres d'alerte ; un comité de suivi se réunit régulièrement pour que les préconisations faites suite aux alertes deviennent effectives.

b) Le **rapport d'activité de la médecine de prévention** fait état, sans surprise, d'une recrudescence de sollicitations. Le recrutement d'un infirmier de prévention depuis 2018 a permis de soulager les médecins mais il est évident que, comme la FSU l'a à nouveau demandé, pour faire face à la dégradation des conditions de travail et à la crise sanitaire, la médecine de prévention nécessite une place valorisée et des personnels supplémentaires. Le recrutement à venir d'un psychologue du travail est à acter positivement mais n'est pas suffisant.

### 2. Mise en place et présentation des travaux de différents Groupes de Travail (GT)

a) **GT bilan de la crise sanitaire** à venir. Il devrait permettre de réfléchir à des questions que la crise a mises en avant et d'apporter des réponses aux agents : adaptation des postes de travail, outils numériques, etc. La FSU sera vigilante quant au périmètre de ce GT et à ce que la continuité pédagogique ne soit pas un prétexte pour imposer des pratiques.

b) **GT Equipement de Prévention Individuelle**. Une première réunion en janvier en définira le périmètre et les axes de travail. Pour la FSU, c'est à l'employeur de fournir le matériel nécessaire à la protection de ses personnels.

c) **GT protocole d'accompagnement des personnels confrontés à des incivilités dans l'exercice de leur métier**. Il a abouti à la mise en forme de fiches à destination des personnels victimes et à leur accompagnement face à des incivilités et des faits de violence. La FSU a insisté sur le fait que les personnels ne devaient pas être laissés seuls et qu'un soutien fort et visible de l'administration, à tous les niveaux, était nécessaire pour faire face à ces situations.

### 3. Dispositifs académiques

a) **Ecoute, signalement et traitement des actes de discriminations, violence, harcèlement et agissements sexistes**. Ces sujets sont tout aussi prégnants dans la société que dans l'Education nationale, qu'ils soient effectivement pris en compte par un dispositif dédié est un minimum. Ce dernier aura un champ d'application large puisqu'il pourra être saisi par un personnel victime ou témoin mais également par un représentant syndical. Pour qu'il soit efficace, la FSU sera attachée à ce qu'une large diffusion de son existence et de ses modalités d'actions soit faite pour que les personnels, ainsi que les situations, soient effectivement pris en charge.

b) **Bilan de la cellule d'écoute « crise sanitaire »**. Ouverte pendant la période de confinement jusqu'aux vacances scolaires, elle n'a reçu que très peu d'appels. Contrairement à l'administration et à ses conseillers RH de proximité, les syndicats de la FSU ont eux été largement sollicités et ont été aux côtés de la profession.

### 4. Situations d'établissement

Le CHSCTA a étudié les différentes **fiches de registre Santé et Sécurité (RSST) et de registre de Danger Grave et Imminent (RDGI)**. Il est crucial que celles et ceux qui remplissent ces fiches dans leurs établissements en fassent parvenir une copie à leurs représentants syndicaux ; cela permet à ces derniers de vérifier que l'administration en a eu connaissance, qu'une réponse a bien été faite ou une suite donnée. La FSU a été attentive aux cas qui lui avaient été soumis et le lycée Monnet-Mermoz

d'Aurillac se verra ajouter à la liste des visites d'établissement précédemment fixées par le CHSCTA. En l'absence de documents, la présentation du rapport d'enquête menée au lycée de Chamalières inscrite à l'ordre du jour a été reportée.